

SOMMAIRE DES ANNONCES D'IRCC DEPUIS L'ÉTÉ 2023

Été 2023	IRCC ¹ annonce le Cadre des établissements de confiance : normes pour l'acceptation de personnes étudiantes de l'international
Novembre 2023	Le Ministère de l'Éducation postsecondaire et du travail du N.-B. adopte une politique de désignation des établissements pouvant accueillir des personnes étudiantes de l'international.
Décembre 2023	IRCC augmente le montant financier à démontrer pour obtenir un permis d'étude, passant de 10 000\$ à 20 635\$.
Janvier 2024	IRCC annonce un plafond des permis d'étude au Canada, établissant un système de lettres d'attestation provinciales (LAP).
Mars 2024	L'Université de Moncton reçoit son allocation de LAP : 3 369 (21% du total provincial).
Été 2024	IRCC annonce un projet pilote pour les établissements postsecondaires francophones hors-Québec : le <i>Programme pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire</i> (PPECFSM). L'Université de Moncton reçoit 481 lettres, soit 21% du total national.
18 septembre 2024	Le ministre Miller annonce une réduction de 10% des permis d'études. Les personnes étudiantes aux cycle supérieurs doivent maintenant avoir une LAP.
4 octobre 2024	L'admissibilité au permis de travail post-diplôme (PTPD) dépend de la réussite d'un test de compétence linguistique, et le type de programme d'étude. Pour les programmes ne menant pas à un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat, il faut être diplômé d'un domaine en pénurie à long terme. Le DAA et le DAAC aux campus d'Edmundston et Shippagan ne qualifient pas.
8 novembre 2024	IRCC met fin au <i>Volet direct pour les études</i> (VDE), qui offrait un traitement prioritaire aux personnes étudiantes de certains pays, notamment le Maroc et le Sénégal.
15 novembre 2024	IRCC annonce que les personnes étudiantes qui changent d'institution doivent faire une nouvelle demande de permis d'étude.

¹ IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. C'est le ministère fédéral qui gère les permis d'étude.